

La présidence de la Confédération, autre otage du colonel Kadhafi : que Hans-Rudolf Merz réussisse ou non son pari, son escapade libyenne oblige à revoir le fonctionnement du Conseil fédéral et de sa présidence

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1834

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La présidence de la Confédération, autre otage du colonel Kadhafi

Que Hans-Rudolf Merz réussisse ou non son pari, son escapade libyenne oblige à revoir le fonctionnement du Conseil fédéral et de sa présidence

Yvette Jaggi (24 août 2009)

En partant pour Tripoli sans en avoir formellement discuté avec ses collègues du Conseil fédéral, Hans-Rudolf Merz a de toute évidence outrepassé ses pouvoirs de président de la Confédération et contrevenu aux usages helvétiques les mieux établis. Ce faisant, il a joué gros, compromettant sa fin de brève carrière ministérielle et mettant plus que jamais en danger la nécessaire réforme du gouvernement, dont son comportement fait ressortir à la fois l'urgente nécessité et l'immense difficulté.

Dès son élection au Conseil fédéral, à 61 ans révolus, le conseiller aux Etats Hans-Rudolf Merz savait que le tournus constitutionnel lui vaudrait d'avoir une seule fois le privilège de présider la Confédération, et non deux fois comme la plupart des conseillers fédéraux, encore moins trois comme les deux stakhanovistes chanceux de l'après-guerre, Max Petitpierre et Kurt Furgler. L'Appenzellois des Rhodes-Extérieures a sans doute décidé de célébrer dignement son unique passage au sommet. La fête a failli ne pas avoir lieu, suite à un grave accident de santé heureusement sans séquelle. Puis elle a commencé en pleine tourmente financière mondiale, d'où il a fallu dégager la plus grande banque suisse, pour se poursuivre par

une crise économique dont la Suisse ne pourra sortir seule.

A peine signé l'accord qui fait enfin baisser la pression américaine sur une UBS complice de fraude fiscale, Hans-Rudolf Merz s'offre une escapade à Tripoli en vue de résoudre une autre crise, de nature autrement complexe, dont il ne mesure pas les différents paramètres, en bonne partie culturels et symboliques. Certes le président 2009 est un personnage plus nuancé qu'il y paraît, amateur d'opéra, de jazz, de littérature et de hockey sur glace – il fut longtemps président du Club des patineurs d'Herisau. Mais cela ne suffit pas pour s'aventurer sur un terrain aussi compliqué que la Libye de Kadhafi, dans l'idée d'y accomplir une sorte de BA humanitaire et politique.

Quelle que soit la suite des événements, espérons-le marquée par le retour des deux otages, Hans-Rudolf Merz aura joué un rôle pour le moins discutable sur le plan du fonctionnement des institutions fédérales, mais qui pourrait s'avérer paradoxalement utile à terme. En effet, d'une part, il a pris une initiative personnelle dépassant ses compétences, ce qui confortera les adversaires de tout renforcement du pouvoir présidentiel, accrochés au principe du *primus inter*

pares. Mais, d'autre part, par cette initiative même, il démontre que le mode d'élection au Conseil fédéral permet l'accession à cette charge multidimensionnelle de personnalités inégalement adéquates. Diriger un département plus vaste et diversifié qu'un ministère dans la plupart des pays étrangers, participer aux travaux d'un exécutif de sept membres seulement et, de surcroît, assumer à tour de rôle la présidence du Conseil fédéral et d'importantes fonctions représentatives, le tout exige des qualités multiples, rarement rassemblées chez une seule personne.

Il y a des décennies que cette évidence, renforcée par les exigences de la mondialisation des affaires politiques aussi, aurait dû non seulement vaguement inspirer mais aussi provoquer une véritable réforme des méthodes de fonctionnement du Conseil fédéral. Or l'exécutif renâcle à organiser sa propre évolution. L'Assemblée fédérale se montre impuissante à lui imposer le moindre changement. Et le souverain a refusé la simple création des indispensables secrétariats d'Etat. Peut-être que, par naïveté ou folle audace, Hans-Rudolf Merz entrera dans l'histoire pour avoir fait bouger les institutions.